



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : AET/2322-0011/09/2021-301PU (corr. DPC : A. Totelin)

Réf. NOVA : 07/PFU/1795481 (corr. DU : /)

Réf. CRMS : AA/AH/FRT10002\_689\_PUN\_Altitude100\_StAugustin

Bruxelles, 04/05/2022

Annexe : /

Objet : FOREST. Place de l'Altitude Cent. Demande de permis unique portant sur la restauration de l'enveloppe de l'église et sur sa mise en lumière

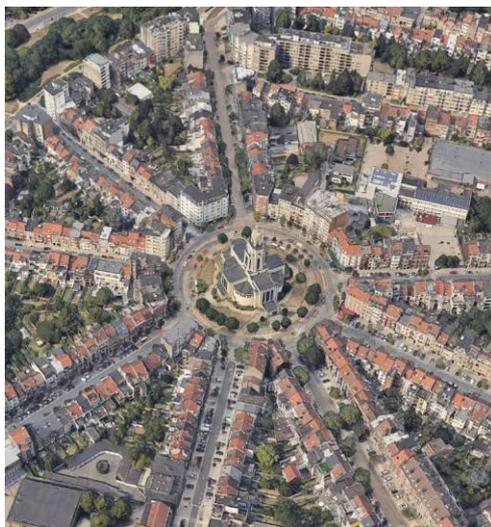
**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 13/04/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* rendu par notre Assemblée en sa séance du 20/04/2022, concernant l'objet mentionné sous rubrique.

**CONTEXTE PATRIMONIAL**

La demande concerne la restauration de l'enveloppe et la mise en lumière de l'église Saint-Augustin à Forest réalisée en style Art déco selon les plans des architectes André Watteyne et Alain Guiannotte de 1932-35 et classée comme monument par arrêté du 8/08/1988.



*Implantation de l'église au centre de la place de l'Altitude 100 et façade principale, photos jointes à la demande*

L'édifice compte parmi les constructions les plus remarquables de l'entre-deux-guerres en Région bruxelloise et appartient, avec les églises Sainte-Suzanne à Schaerbeek et Saint-Jean-Baptiste de Molenbeek, aux rares églises en béton de la région (pour ce qui concerne sa croix et sa tour). Implantée au centre de la place de l'Altitude Cent, elle joue également un rôle urbanistique significatif, structurant le quartier aux alentours.

1/6

Le caractère symbolique du concept ainsi que l'historique de l'église sont détaillés dans l'étude historique jointe à la demande. Celle-ci renseigne également les différentes campagnes de restauration et de transformations qu'elle a subies :

- . agrandissement de la sacristie en 1941 ;
- . ajout de fenêtres au niveau des quart-de-rond en 1946, l'église étant jugée trop sombre ;
- . finalisation du revêtement des façades en 1946 ;
- . intégration d'une dalle à la base de la tour en 1972 pour limiter les pertes de chauffage ;
- . campagne de restauration menée dans les années 1995-2000 ;
- . mesures conservatoires d'urgence en 2019.

### **DEMANDE**

En phase préparatoire, les deux volets du dossier, restauration et mise en lumière, ont été présentés à la DPC et la CRMS le 29/03/2021. Un test de mise en lumière a été effectué le 19/09/2020 également en leur présence.

### **1. La restauration**

L'église présente plusieurs dégradations affectant principalement les toitures, les enduits et les couvre-murs. Son état sanitaire a été analysé en détail moyennant des études et sondages des pierres, des enduits, des toitures et des bétons. Sur base des études préliminaires, les auteurs de projet ont déterminé une méthode d'intervention associant la récupération des éléments en place avec l'application de nouveaux matériaux, notamment au niveau des finitions. Les interventions projetées sont détaillées dans la demande de permis.



*Etat existant des couvre-murs bordant la toiture principale, photos jointes à la demande*

Au niveau des pierres, la principale intervention consiste à déposer et à restaurer / remplacer les couvre-murs, réalisés en pierre d'Euville, fort dégradée, ou en pierre reconstituée, en meilleur état. Les travaux aux couvre-murs seront assortis de la mise en place de remontées d'étanchéité et de l'intégration de profils casse-goutte là où les couvre-murs ne sont pas assez débordants. Les étanchéités des toitures et des plateformes seront remplacées, l'isolation renforcée et les pentes corrigées en conservant le profil des acrotères. Le reste des pierres (soubassements en grès du Luxembourg, marches en pierre bleue, murs de soutènement en Balegem) sera traité en fonction des pathologies dépendant de leur emplacement, leur nature et leurs qualités spécifiques.

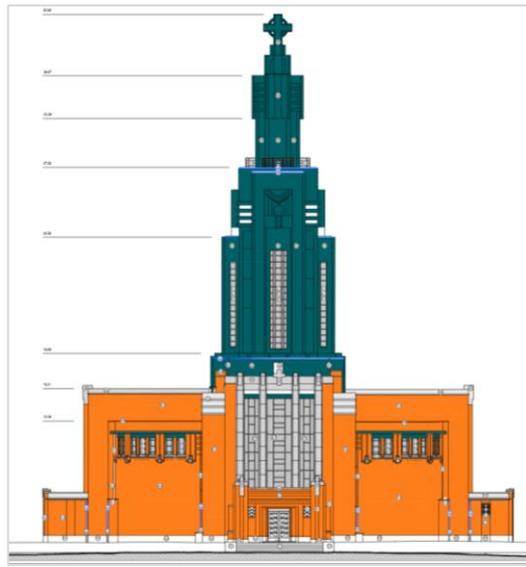
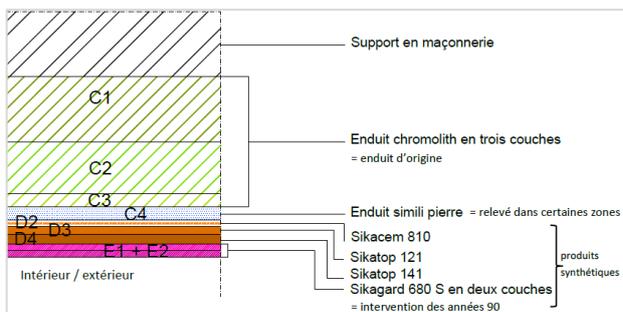


Photo de l'église en 1935 © KIK-IRPA ; élévation jointe à la demande montrant, en orange, les zones réalisées en maçonneries de briques et en vert, celles en béton

Concernant les enduits, les résultats des analyses préliminaires ont été croisés avec les recherches en archives, permettant de préciser leur composition, les pathologies observées ainsi que leurs causes. Une particularité de l'édifice est son mode constructif hybride : maçonneries de briques pour les zones inférieures et parties hautes en béton qui ont été progressivement traitées entre 1935 et 1946 au moyen d'un enduit *chromolith* à base de chaux (recouvrant ponctuellement certaines zones traitées en simi-pierre dans les premières années après la construction).

Lors de la restauration de 1996, les enduits historiques de la tour ont été entièrement décapés en vue de réparer les bétons. Ceux-ci ont ensuite été recouverts d'enduit et de peinture synthétiques (*Sika*), restés en bon état.



Composition du complexe d'enduits sur les façades en maçonnerie de briques, schéma extrait de la demande de permis

Par contre, dans la partie basse de l'édifice, l'incompatibilité des différents matériaux présents sur les façades de briques, couplée aux infiltrations dues au mauvais état des couvrements ont causé des fissures, faïençages et décollements. Cette partie avait en 1996 reçu les mêmes finitions synthétiques, cependant appliquées au-dessus des couches historiques, conservées et réparées.

Au vu de ces constats, il est proposé d'enlever la peinture synthétique de la tour, d'y réparer ponctuellement les enduits (des années 1990) et les bétons et de recouvrir la tour d'un enduit de finition minéral souple, perméable à la vapeur. Dans les parties basses, les travaux seront plus conséquents puisque tous les enduits / peintures synthétiques seront décapés. Un travail en recherche sera ensuite effectué sur l'enduit *Chromolith*, qui sera soit réparé, soit renouvelé. Le tout sera recouvert d'un enduit de finition souple, perméable à la vapeur d'eau et d'aspect minéral. Si l'homogénéité de la teinte de l'enduit ne peut être obtenue, une peinture minérale est également prévue sur la partie basse. La teinte finale des couches de finition reste à déterminer.

Les enduits intérieurs sont globalement en bon état, sauf au niveau de la crypte et aux pieds des murs de la nef, où l'on observe des efflorescences de sels. Les enduits pulvérulents y seront décapés et le support en briques recevra un traitement pour stopper la migration des sels. Après séchage des murs, on appliquera un enduit compatible et résistant aux efflorescences, recouvert d'une peinture minérale respirante.

D'après les sondages, les bétons principalement situés au niveau de la tour, mais également localement au niveau du socle (poteaux, poutres) sont en bon état général. Les désordres se limitent à la présence locale d'armatures apparentes corrodées, et de fissures, en particulier au niveau des voiles de la plateforme panoramique. À ce sujet, le cahier des charges prévoit une auscultation minutieuse préalable des bétons, suivie selon nécessité de réparations, allant de la réparation légère sans dégagement des armatures existantes, aux réparations profondes avec remplacement local d'armatures.

D'autres interventions de moindre ampleur sont également prévues : le renouvellement et le redimensionnement des évacuations des eaux de pluie, le nettoyage des menuiseries extérieures, la sécurisation du garde-corps de la terrasse panoramique. Au niveau des techniques spéciales, il est prévu d'améliorer le système de chauffage en cave et la révision du système de ventilation (installation d'une ventilation double-flux) afin de réduire le taux d'humidité ambiant.

La présence de sels et de fissures ayant été constatée sur le chemin de croix, celui-ci sera restauré par l'IRPA après les travaux (arch. Watteyne, exécuté par les sculpteurs O. De Clerck et G. Van Goolen pierre de Brauvilliers).



*Une des stations du chemin de croix, extraite du rapport de l'IRPA, montrant la présence de taches d'humidité et de sels*

## **2. La mise en lumière**

La philosophie d'éclairage de l'église consiste en une illumination de manière différenciée en fonction du rôle urbanistique des différents registres :



- . éclairage doux de la partie basse appartenant à la scénographie de la place, au moyen d'un voile de lumière uniforme ;
- . accents lumineux sur les éléments présents en hauteur, constituant des balises urbanistiques. La tour sera éclairée par des touches de lumières affirmant les détails architecturaux. Cette mise en lumière sera évolutive et animée au cours de la nuit (mouvement circulaire de la lumière lent) ;
- . éclairage par l'intérieur des vitraux de la tour par des projecteurs posés sur la coursive intérieure. Ils assureront une lumière discrète, apportant une touche légèrement colorée.

*Visuel extrait de la demande de permis*

Les sources de lumière seront dimmables, afin de permettre d'affiner le projet en cours de chantier.

## **AVIS**

Tout d'abord, la Commission tient à souligner la grande qualité du dossier de restauration, dont elle approuve tant la méthodologie, le parti que les méthodes d'intervention et le niveau de détail. Les propositions se fondent sur toutes les études préliminaires et sondages requis, qui ont permis d'établir un diagnostic précis de l'état sanitaire de l'édifice et de définir des options de restauration pertinentes assurant de manière pérenne sa conservation. Le cahier des charges et les documents graphiques joints à la demande apportent les garanties suffisantes pour une restauration dans les règles de l'art. Des essais soumis à l'approbation préalable de la Direction des Travaux sont systématiquement prévus. ***La Commission rend donc sur la demande un avis conforme favorable sous les conditions suivantes.***

***\* Soumettre le choix définitif de la couleur des façades à l'avis de la DPC en cours de chantier,*** au regard des éventuelles découvertes faites pendant les décapages de l'enduit, des résultats des éventuels sondages supplémentaires et des essais réalisés. Compte tenu de l'importance du choix de la couleur finale, la CRMS demande d'y être associée.

Dans l'état actuel du dossier, des incertitudes demeurent au sujet de la couleur qu'afficheront les façades après restauration et la teinte n'est pas encore précisée dans le cahier des charges. Or, ce choix constitue un point déterminant pour l'aspect final du monument classé. Historiquement, aucune certitude n'existe au sujet de la teinte adoptée par l'église au cours de son évolution. Le cahier des charges originel prévoyait d'intégralement recouvrir l'église d'une couche similipierre. Ce concept d'origine a évolué après la seconde Guerre vers un traitement en enduit, faute de moyens (voir les documents d'archives datant de 1946). Bien qu'aucune référence de couleur n'ait pu être trouvée dans les archives, il est permis de penser que celle choisie en 1946 était destinée à rappeler la similipierre. En 1996, l'église a été repeinte de façon uniforme. Les PV de chantier de l'époque laissent penser que la couleur appliquée, aujourd'hui toujours apparente, s'écartait de la couleur préexistante (d'origine ?). Ayant d'abord opté pour un « ocre soutenu » (était-ce la couleur qu'affichait l'église avant sa restauration ?), le choix s'est finalement porté sur une teinte claire beige-jaune, la peinture synthétique appliquée ne pouvant supporter des pigments que dans une certaine limite. Étant donné que les enduits d'origine de la partie basse n'ont pas été entièrement décapés dans les années 1990, il est probable qu'en cours de chantier, on fasse de nouvelles découvertes qui alimenteront les connaissances sur ce point.

***\* Associer la DPC au réglage final de la mise en lumière et garantir le respect des normes et des recommandations en la matière.***

Selon le projet, l'intensité de la mise en lumière (sources dimmables) sera ajustée en fin de chantier tenant compte de l'aspect et de la teinte définitifs des façades après restauration. La CRMS demande d'associer la DPC au réglage final. Elle demande également de coordonner la mise en lumière avec le nouvel éclairage public de la place et de mener le projet selon une méthodologie objective en chiffrant l'impact des installations sur le bâti environnant, conformément aux normes élaborées par la Commission internationale de l'éclairage (CIE) (normes CIE 150:2017 « *Guide on the limitation of the effects of obtrusive light from outdoor lighting installations* »).

**\* Intégrer la requalification globale des abords de l'église à la présente phase des travaux**

Les seules interventions prévues pour l'espace vert entourant l'église sont la restauration des pierres composant les marches et des murs de soutènement (plantations existantes protégées en cours de chantier). La CRMS estime cette vision trop restrictive et souligne que la requalification paysagère plus globale des abords forme une des conditions de remise en valeur du monument et doit faire partie entière de cette phase des travaux. Elle demande donc de compléter le dossier par des plans d'aménagement des abords, misant sur une intégration maximale de l'église dans son contexte urbain et, tout comme les interventions sur le bâti, fondés sur des recherches historiques.

De manière générale, la CRMS recommande d'étendre les réflexions menées sur l'enveloppe à l'ensemble de l'intérieur d'église, dans les objectifs suivants.

- **Améliorer l'état des finitions intérieures et en restituer la situation historique.**

Les traitements actuellement proposés pour les enduits intérieurs semblent limités aux problèmes d'efflorescences de sels. In situ, l'on constate cependant d'autres défauts, dont l'aspect « brillant » des couches de finition, qui perturbe l'atmosphère globale de l'espace et réduit son confort acoustique.

La CRMS demande que la méthodologie adoptée pour les finitions de l'enveloppe soit à terme élargie à tout l'intérieur (les enduits extérieurs et intérieurs ont déjà été sondés) dans l'objectif de restituer son aspect et ses qualités historiques, en commençant par la crypte qui forme une zone cohérente et qui est de toute façon concernée par le projet.

- **Améliorer le climat intérieur**

La CRMS conseille d'examiner comment améliorer le climat intérieur et régulariser le degré d'humidité global de l'église, sur base des propositions élaborées pour les caves. Elle demande de prendre les mesures nécessaires sur ce point dès que l'occasion se présente, car les conditions climatiques intérieures posent aujourd'hui problème notamment pour les vitraux qui ont en 1990 été dédoublés et sont peu ventilés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [atotelin@urban.brussels](mailto:atotelin@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [aheylen@urban.brussels](mailto:aheylen@urban.brussels)